



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 janvier 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 février 2004

**Déclassement de diverses voiries communales en vue d'un échange
avec des voiries départementales**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2004

DELIBERATION D20040009

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

Dans les prochaines années la Ville est amenée à intervenir sur diverses voiries du Centre-Ville dans le cadre d'aménagements lourds (Brèche, Roulage).

Dans le but de prendre en compte, d'une part, les projets d'aménagement importants du Centre Ville de Niort (avenue de Paris, Place de la Brèche, Place du Roulage) et d'assurer, d'autre part, une cohérence des divers axes de circulation concernés, des rencontres ont eu lieu en 2003 entre la Ville de Niort et le Conseil Général.

Ces voiries sont classées Départementales. Il est apparu logique que ces interventions puissent être effectuées sous Domaine Public Communal. Parallèlement, il convenait d'assurer la continuité du réseau départemental ; L'ensemble de ces considérations conduit à proposer les échanges suivants sachant que ces derniers s'effectuent sur les principes financiers décrits ci-dessous.

Il est convenu que chaque m² de chaussée cédé à la Ville serait accompagné d'une compensation financière de 40 €, se déclinant ainsi :

- 20 € pour procéder à une réfection immédiate (sauf si le Conseil Général effectue cette réfection avant le déclassement)
- 20 € pour effectuer à plus long terme un second entretien.

Au-delà de ces principes, en 2004 devront être soumises à enquête publique de déclassement les portions de voies suivantes en vue de procéder à un échange avec le Conseil Général :

1 – déclassement pour le transfert du domaine public départemental au domaine communal :

- Av de Paris, entre Brèche et Boulevard de l'Europe ;
- Av des Martyrs, entre rue du 14 Juillet et Av de Paris ;
- Rue du 14 Juillet, entre rue Bujault et Martyrs de la Résistance ;
- Av Bujault, entre rue de Verdun et rue du 14 Juillet ;
- Av Verdun, entre rue Bujault et Roulage ;
- Rue du 24 Février, entre St Jean et Roulage ;
- Av de Limoges, entre rue du 14 Juillet et rue Mazagran

Superficie environ 34520 m²

2– déclassement pour le transfert du domaine public communal au domaine départemental:

- Bd Charles de Gaulle (entre Mazagran et St Jean)
- Av St Jean (entre Charles de Gaulle et Jean Moulin)

Superficie environ 13705 m²

Pour 2004, (si l'enquête publique est favorable) ne sera prononcé que le déclassement du domaine public départemental de la partie de l'Avenue de Paris comprise entre les rues Terraudière et Sauquet-Javelot ; pour 2005 seront ensuite déclassées toutes les autres portions de voies citées ci-dessus et les échanges effectués entre les 2 collectivités.

Les échanges prévus entre la Ville et le Conseil Général apportent à la Ville de Niort une superficie supplémentaire de voirie d'environ 20815 m².

Compte tenu du montant compensatoire financier indiqué en amont, le Conseil général verserait à la Ville de Niort la somme de 632 600 € .

Par ailleurs, eu égard au fait qu'il s'agit d'échanger des tronçons de voies de l'une et l'autre collectivité concernée, l'enquête publique de déclassement sera réalisée conjointement entre les 2 personnes publiques, les frais y afférents étant partagés par moitié entre elles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner son accord sur le principe du déclassement des voies indiquées ci-dessus en vue d'échanges ultérieurs avec

le Conseil Général,

- autoriser le Maire à lancer l'enquête publique prévoyant le déclassement, en accord avec le Conseil Général, et de partager les frais liés à celle-ci ;
- prendre acte de la participation financière du Conseil Général à hauteur de 40 € / m² de chaussée départementale échangée avec la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)